

Accès à la permanence

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
article 5-2.02		2 contrats consécutifs sur poste	Dès la signature sur poste : Permanence			
article 5-2.02		2 contrats consécutifs sur poste	Pas de signature sur poste	Dès la signature sur poste : Permanence		
article 5-2.06		3 contrats consécutifs à temps complet (dont 2 à l'enseignement régulier)		Dès la signature sur poste : Permanence		
article 5-2.06		3 contrats consécutifs à temps complet (dont 2 à l'enseignement régulier)		Pas de signature sur poste	Dès la signature sur poste : Permanence	
article 5-2.07		3 années d'ancienneté cumulées		2 signatures consécutives de contrats sur poste : Permanence		
article 5-2.08		5 années d'ancienneté cumulées				Dès la signature sur poste : Permanence